

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

LIMOGES MÉTROPOLIS

Le Président de Limoges Métropole

ARRÊTÉ

du 3^{er} juillet 2025

Portant délégation de signature à M. Jean-Luc MAZEAU, Directeur général adjoint des services, et Responsable du Pôle proximité et environnement à Limoges Métropole

N° 26900

Mé la Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 1521-4 et l'article L 1521-35.

Mé la délibération 12 du 22 avril 2025 portant délégation d'attributions de conseil communautaire au Président.

CONSIDÉRANT que le Président peut donner, sous sa responsabilité et sa responsabilité par écrit, délégation de signature aux directeurs généraux adjoints des services et aux responsables de services et que cette délégation peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant au Président.

CONSIDÉRANT que M. Jean-Luc MAZEAU assure les fonctions de Directeur général adjoint des services et Responsable du Pôle proximité et environnement à Limoges Métropole

ARRÊTÉ

ARTICLE 1^{er} : En l'absence du Directeur général des services, délégation est donnée, sous la responsabilité et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L 1521-4 du Code général des collectivités territoriales, à M. Jean-Luc MAZEAU pour la signature de tout document, à l'exception de ceux relatifs à l'attribution aux marchés publics et aux marchés d'approvisionnement.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté prend effet à compter du lundi 22 juillet 2025 jusqu'au vendredi 25 juillet 2025 inclus.

ARTICLE 3 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté lequel sera publié sur le site internet de Limoges Métropole.

Fait à Limoges, au siège de Limoges Métropole

Signé électroniquement le 04/07/2025

Président

Publié le vendredi 04 juillet 2025

Cet arrêté fera également l'objet d'une notification auprès de l'administration.

Le présent arrêté peut être l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Limoges, dans un délai de deux mois à compter de la date de publication de l'arrêté.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à M. Jean-Luc MAZEAU, Directeur général adjoint des services, Responsable du Pôle proximité et environnement

1 DOCUMENT - Publié le 4 Juillet 2025

 **26900.pdf**
(.pdf, 156,6 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**